

Année universitaire 2014-2015

**LP Gestion de la paie et Administration du personnel
UFR Economie-gestion**

**Dénomination sociale : management des organisations
Spécialité : métiers de la comptabilité : paie et social**

Cadre réglementaire : arrêté du 17 novembre 1999

UE	Crédits	Coefficients	pois des épreuves
UE1 : environnement juridique du contrat de travail	11	11	
La gestion du poste de travail	2	2	CT (100%)
Administration du personnel	2	2	CT (100%)
Le contrat de travail	2	2	CC (50%) et CT (50%)
La gestion de fin de contrat	2	2	CC (50%) et CT (50%)
La gestion de l'embauche	3	3	CT (100%)
UE2 : gestion de la paie	16	16	
Les cotisations sociales	2	2	CT (100%)
Les déclarations sociales	2	2	CT (100%)
Le bulletin de paie	3	3	CT (100%)
Les éléments accessoires au salaire	5	5	CC (50%) CT (50%)
Le salaire	4	4	CC (40%) CT (60%)
UE3 : les outils informatiques	6	6	
Formation approfondie sur Excel	3	3	CC (50%) CT (50%)
Fonctionnement d'un progiciel de gestion intégré	3	3	CC (100%)
UE4 : la communication	7	7	
Anglais appliqué aux affaires	4	4	CC (50%) et CT (50%)
Communication interpersonnelle et négociation des conflits	2	2	CT (100%)
Histoire de la gestion des organisations et Développement durable	1	1	Validé par la présence à la journée
UE5 : projet tutoré	10	10	Dossier (1/2) et soutenance (1/2)
UE6 : période en entreprise	10	10	rapport de stage (1/3), soutenance (1/3) et note du tuteur (1/3)

TOTAL : 60 ECTS

- **Est-il prévu une 2^{ème} session ? NON**

Lorsque la licence professionnelle n'a pas été obtenue :

- ✓ Les unités d'enseignement dans lesquelles la moyenne pondérée de 10 a été obtenue : Elles sont capitalisables. Ces unités d'enseignement font l'objet d'une attestation délivrée par l'établissement. L'étudiant peut en garder le bénéfice pendant 3 ans.
- ✓ Les unités d'enseignement qui n'ont pas été validées (moyenne pondérée < 10/20) : L'étudiant pourra conserver, pendant 3 ans, le bénéfice des modules composant ces unités d'enseignement pour lesquels il aura une note de 10/20 minimum.

- **Modalité d'évaluation des étudiants :**

Les cours sont alternés avec des périodes en entreprise. Ils font l'objet d'un contrôle continu des connaissances et/ou d'un contrôle terminal en fin de période.

- **Traitement de l'absence à une épreuve d'examen :**

Absence injustifiée : **Défaillance**

Absence justifiée (par un arrêt de travail) : **Note = 0**

- **Mode d'attribution de la mention du diplôme :**

La mention attribuée résulte de la moyenne annuelle pondérée.

Seuils des mentions attribuées :

Mention « Passable » : $10/20 \leq \text{Note} < 12/20$

Mention « Assez Bien » : $12/20 \leq \text{Note} < 14/20$

Mention « Bien » : $14/20 \leq \text{Note} < 16/20$

Mention « Très Bien » : $\text{Note} \geq 16/20$

- **Règles de compensation et de capitalisation :**

L'assiduité aux cours est obligatoire. Tout étudiant qui aura eu plus de 3 absences non justifiées dans un module sera déclaré défaillant dans le module concerné.

La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu à la fois :

- ✓ au minimum 10 sur 20 à la moyenne, pondérée des coefficients, de l'ensemble des unités d'enseignement (de UE1 à UE6),
- ✓ une note de 10 sur 20 minimum à la moyenne des deux notes : projet tutoré (UE5) et période en entreprise(UE6)

La compensation entre éléments constitutifs d'une unité d'enseignement, d'une part, et les unités d'enseignement, d'autre part, s'effectue sans note éliminatoire.